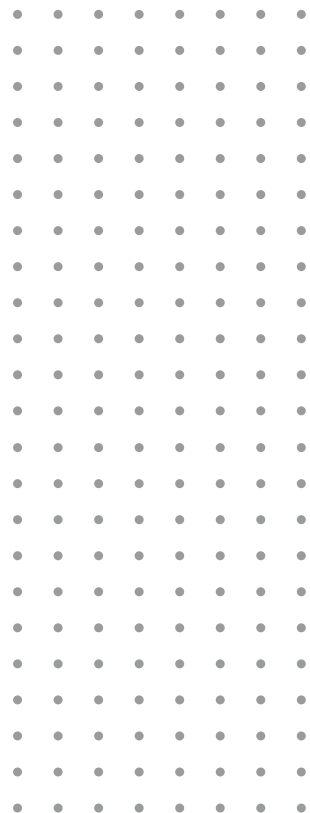




# SONDAGE SUR L'ÉCHELLE SALARIALE

en haltes-garderies communautaires

Février 2022





## | INTRODUCTION

La pénurie de main-d'œuvre s'intensifie d'année en année et entraîne son lot de répercussions. De toute évidence, les milieux communautaires sont loin d'être épargnés. Chez la grande majorité de gestionnaires de haltes-garderies communautaires (HGC), s'assurer d'avoir suffisamment de personnel éducateur et maintenir les services peut devenir une angoisse de tous les jours.

Les employeurs doivent faire usage d'imagination et de créativité afin de garder leur personnel. La conciliation famille-travail, les politiques de conditions de travail et bien entendu les échelles salariales font parties des éléments gagnants et permettent aussi d'augmenter les possibilités d'attirer de nouveaux talents.

Pour donner suite à la demande de plusieurs de ses membres, l'AHGCQ a créé un court questionnaire afin de réaliser un portrait de l'échelle salariale des éducatrices en HGC. Le sondage avait pour objectif d'informer l'ensemble des membres sur les différentes conditions de travail offertes dans notre réseau.

Le questionnaire a été envoyé en décembre 2021 à l'ensemble des membres. Au total, 84 organismes sur les 239 membres l'ont entièrement complété ce qui représente un taux de réponse de 35 %. De ce nombre, 29 répondants ont accepté de faire une entrevue téléphonique au début janvier 2022 afin de discuter davantage de l'échelle salariale mise en place dans leur organisme.

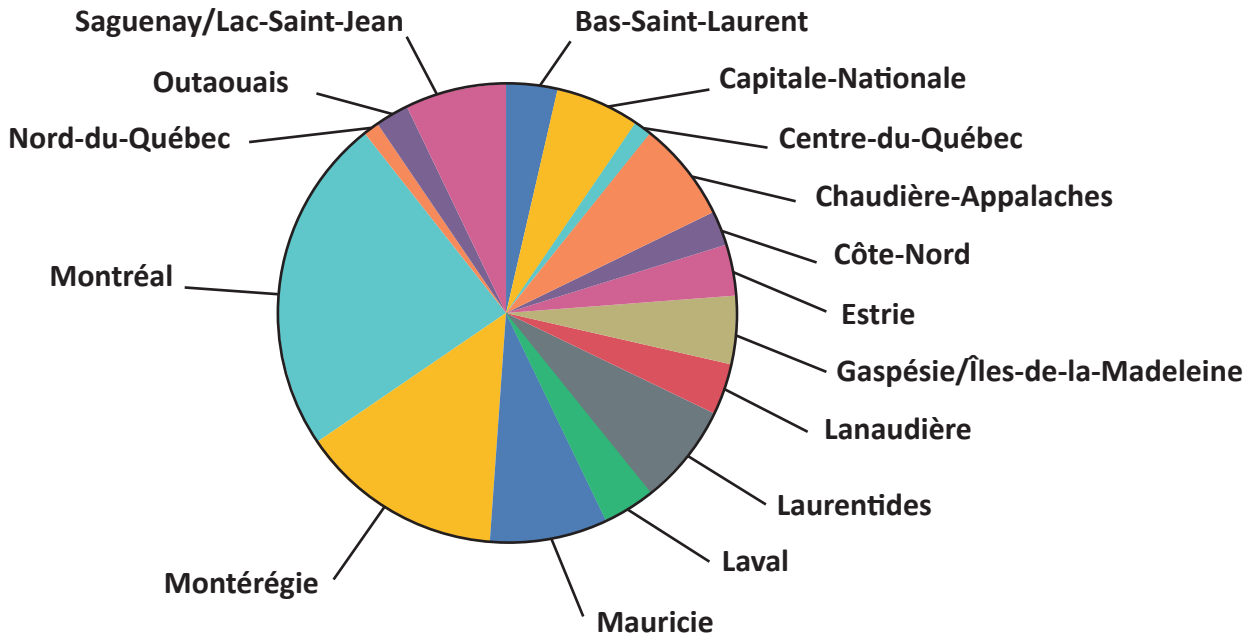
Vous trouverez, en annexe, des exemples de grilles salariales que certains organismes ont acceptés de nous partager.



# RÉSULTATS DÉTAILLÉS

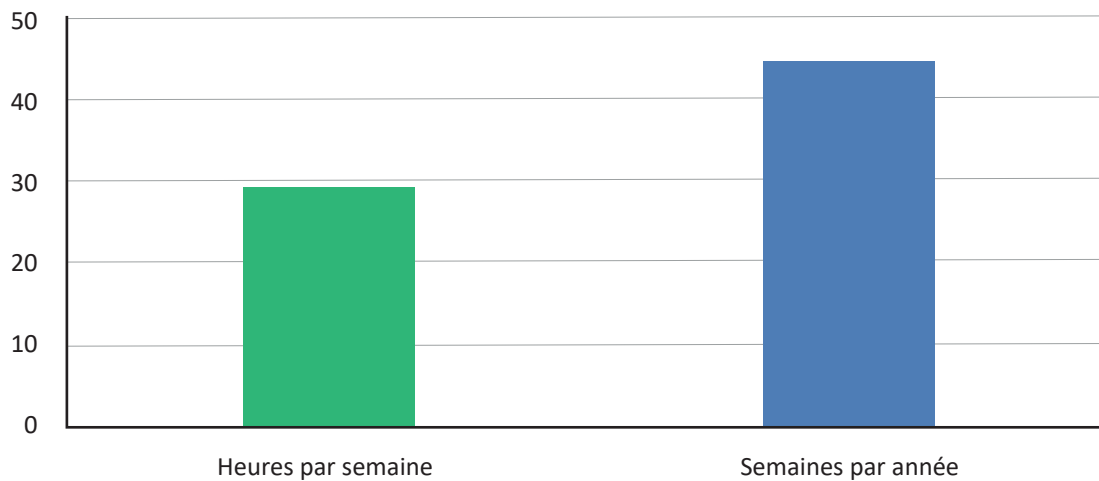
## Dans quelle région est situé votre organisme ?

Nombre de réponses obtenues 84



Notre questionnaire, envoyé par courriel à l'ensemble des membres a interpellé des répondants à travers **16 des 17 régions administratives du Québec**. Seule l'Abitibi-Témiscamingue (2 membres) n'est pas représentée.

En période normale (hors COVID), combien d'heures votre HGC est-elle ouverte par semaine et combien de semaines par année ?



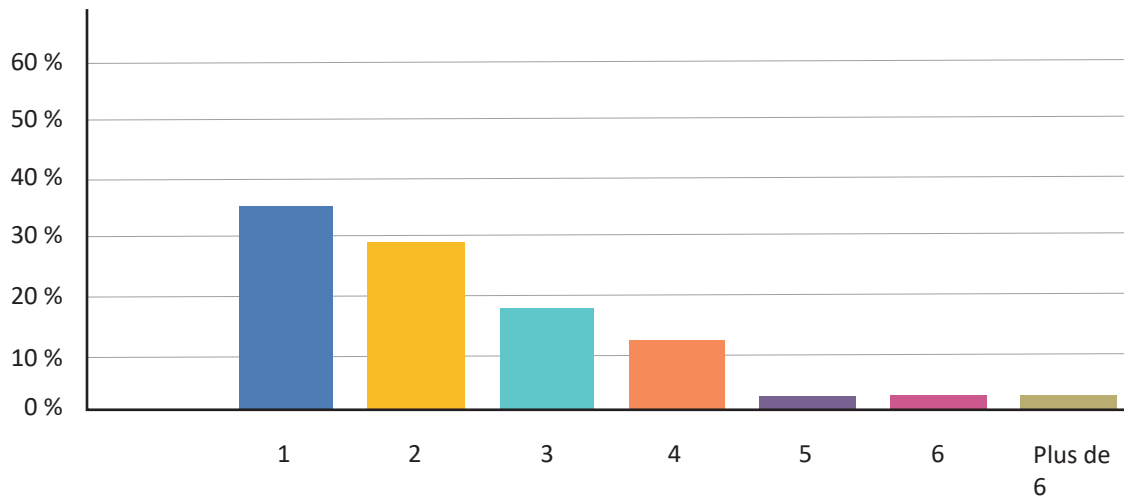
CHOIX DE RÉPONSES	MOYENNE
Heures par semaine	29
Semaines par année	45
<b>Nombre total de participants : 84</b>	

Les résultats nous donnent une moyenne de **29 heures d'ouverture par semaine**. Certaines HGC offrent le service à raison de seulement 3 heures (minimum) par semaine tandis que d'autres proposent plus de 52 heures (maximum) d'ouverture sur 5 ou 7 jours.

En ce qui concerne le nombre de semaines d'ouverture, les HGC sont ouvertes en moyenne **45 semaines par année**. Si on s'attarde aux résultats individuels, on retrouve des chiffres allant de 33 à 52 semaines d'ouverture annuellement.



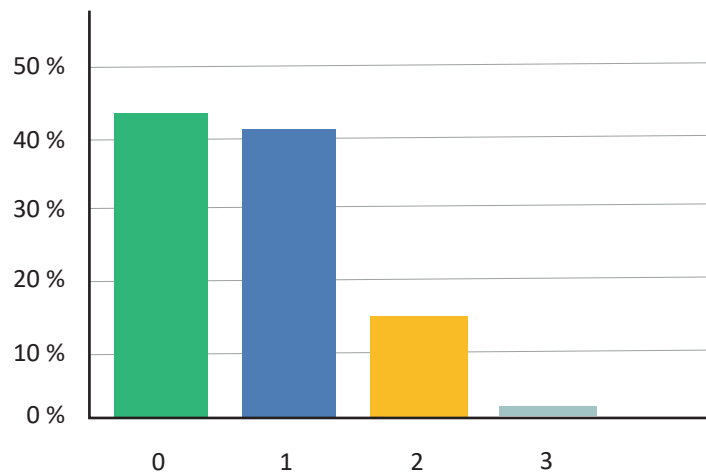
## Combien d'éducatrices travaillent dans votre HGC ?



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
1	34,52 %
2	28,57 %
3	17,86 %
4	11,90 %
5	2,38 %
6	2,38 %
plus de 6	2,38 %
<b>Nombre total de participants : 84</b>	

Plus de 80 % des répondants travaillent dans un organisme qui compte entre 1 et 3 éducatrices dans le service de HGC. Certains milieux comptent cependant jusqu'à 20 éducatrices qui travaillent de 7 à 20 heures par semaine.

## Combien d'aides-éducatrices travaillent dans votre HGC ?

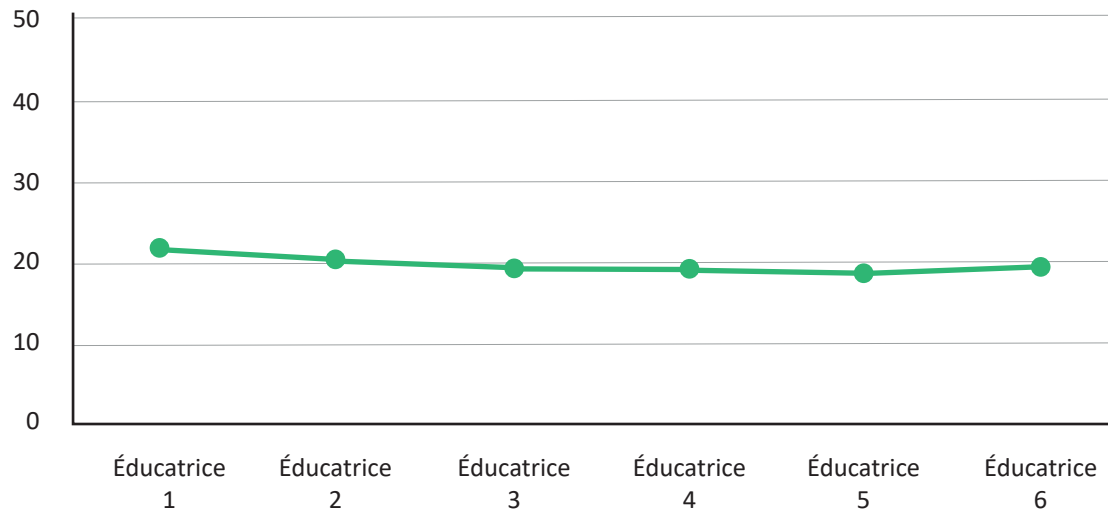


CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
0	43,59 %
1	41,03 %
2	14,10 %
3	1,28 %
<b>Nombre total de participants : 84</b>	

Ce tableau nous montre que 56 % des répondants travaillent dans un organisme qui embauche de 1 à 3 aide-éducatrices afin de soutenir l'éducatrice à travers les différentes tâches et activités de la HGC.



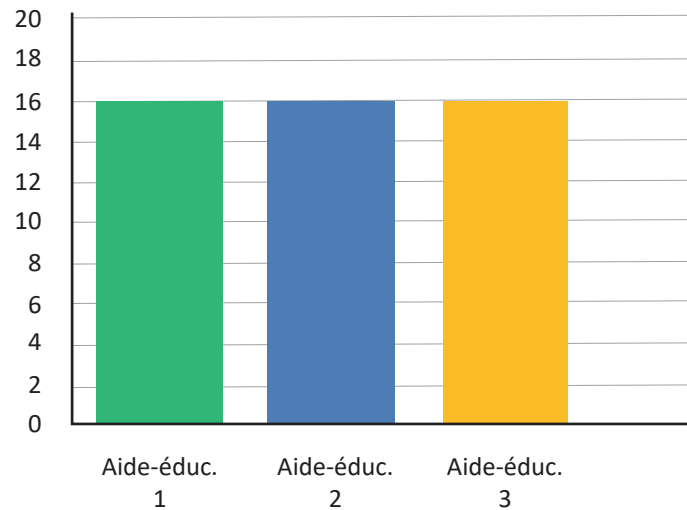
## Quels sont les salaires (taux horaire) des éducatrices ?



CHOIX DE RÉPONSES	MOYENNE
Éducatrice 1	21
Éducatrice 2	20
Éducatrice 3	19
Éducatrice 4	19
Éducatrice 5	19
Éducatrice 6	19
<b>Nombre total de participants : 83</b>	

On remarque sur le graphique que **le taux horaire moyen se situe entre 19 \$ et 21 \$**. Si on prend les résultats de façon individuelle, les résultats varient entre un minimum de 14 \$ et un maximum de 26 \$ de l'heure. La médiane se situe à 20 \$ de l'heure.

## Quels sont les salaires (taux horaire) des aides-éducatrices ?



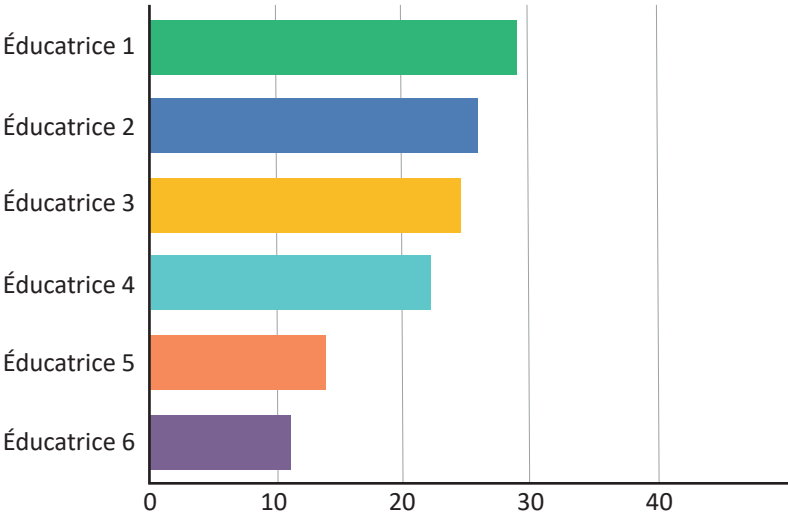
CHOIX DE RÉPONSES	MOYENNE
Aide-éduc. 1	16
Aide-éduc. 2	16
Aide-éduc. 3	16
<b>Nombre total de participants : 45</b>	

La moyenne du taux horaire des aides-éducatrices en HGC est de **16 \$ de l'heure**. Certains milieux offrent au minimum 14 \$ tandis que d'autres offrent plutôt au maximum 19 \$.





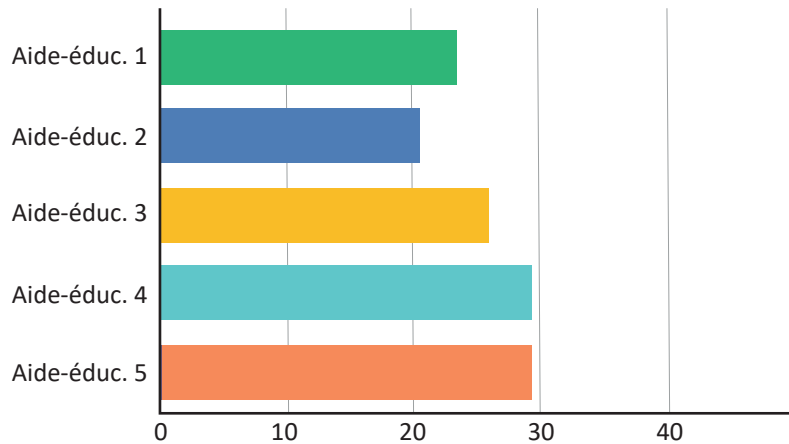
**Pour chaque éducatrice, indiquez le nombre d'heures travaillées, en moyenne, par semaine.**



CHOIX DE RÉPONSES	MOYENNE
Éducatrice 1	29
Éducatrice 2	26
Éducatrice 3	25
Éducatrice 4	22
Éducatrice 5	14
Éducatrice 6	11
<b>Nombre total de participants : 79</b>	

En moyenne, une éducatrice en HGC travaille 28 heures par semaine. Selon le nombre d'heures d'ouverture du service, certaines éducatrices travaillent seulement 3 heures tandis que d'autres travaillent jusqu'à 40 heures par semaine.

Pour chaque aide-éducatrice, indiquez le nombre d'heures travaillées, en moyenne, par semaine.

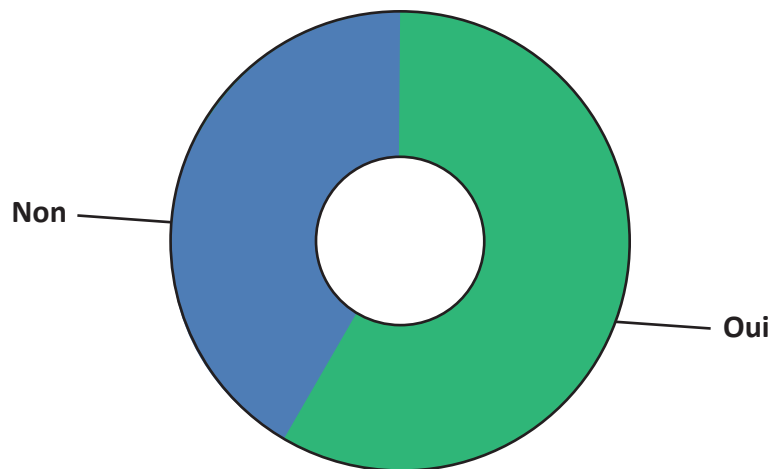


CHOIX DE RÉPONSES	MOYENNE
Aide-éduc. 1	23
Aide-éduc. 2	20
Aide-éduc. 3	26
Aide-éduc. 4	29
Aide-éduc. 5	29
<b>Nombre total de participants : 79</b>	

Les aides-éducatrices en HGC travaillent en **moyenne 25 heures par semaine**. Tout comme les éducatrices, certaines peuvent avoir un poste de **5 heures** et d'autres un poste qui cumule jusqu'à un maximum de **35 heures par semaine**, selon les besoins et le financement des milieux.



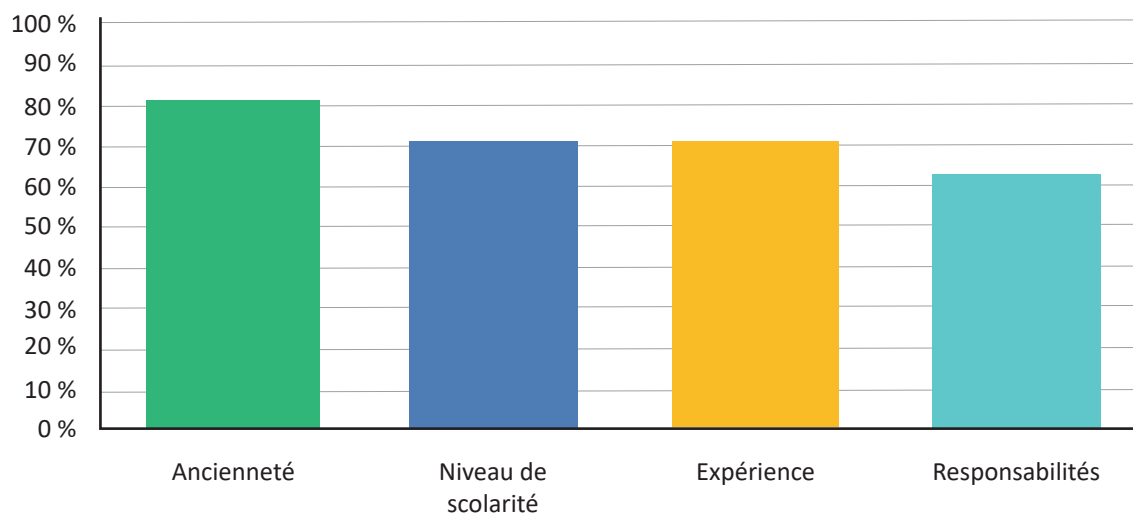
## Est-ce que votre organisme possède une échelle salariale pour le personnel éducateur ?



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
Oui	58,33 %
Non	41,67 %
Nombre total de participants : 79	

**58 % des répondants** nous mentionnent que le personnel éducateur est rémunéré selon une échelle salariale. De façon générale, les échelles sont révisées aux 3 ans. Elles possèdent entre 5 et 14 échelons. Les échelons se gravissent de façon annuelle, à la date d'embauche ou selon un nombre d'heures travaillées préétablies.

## Sur quel(s) critère(s) est basée votre échelle salariale ?



CHOIX DE RÉPONSES	MOYENNE
Ancienneté	81,36 %
Niveau de scolarité	71,19 %
Expérience	71,19 %
Responsabilités	62,71 %
<b>Nombre total de participants : 59</b>	

On remarque dans le tableau que, si on cumule les réponses, les pourcentages dépassent le 100 %. En effet, les échelles salariales peuvent jumeler plusieurs critères à la fois. L'**ancienneté** est le critère dominant des différentes échelles salariales pour les éducatrices en HGC, arrivent ensuite le **niveau de scolarité**, l'**expérience** et les **responsabilités**.



## | ENTREVIUES INDIVIDUELLES

En janvier 2022, l'AHGCQ s'est entretenue avec plus d'une vingtaine de ses membres pour échanger sur les différentes échelles salariales en place en HGC. À travers les conversations, nous avons discuté des politiques de conditions de travail, de la pénurie de main-d'œuvre, de la stabilité du personnel, etc.

Au-delà des salaires, on retrouve différents avantages à travailler dans un organisme communautaire. Plusieurs d'entre eux vont attirer et maintenir une stabilité de personnel grâce à des avantages sociaux et/ou de conciliation famille-travail.

Voici des exemples bien implantés chez les membres de l'AHGCQ :

- Assurances collectives
- 12 jours de maladie annuellement
- 10 jours personnels ou familiaux
- Congés des Fêtes payés
- Possibilité de faire du temps supplémentaire à temps et demi
- 6 % de vacances dès le départ
- Augmentation salariale après 3 mois de service
- Indexation annuelle selon le coût de la vie
- Possibilité d'ajouter du temps en banque pour congés (ex. : semaine de relâche)
- Fermeture de plus ou moins un mois l'été
- Fermeture lors de la semaine de relâche
- Souplesse dans les heures d'arrivée et de départ
- Possibilité d'augmenter jusqu'à 10 % le nombre de jours de vacances
- Prime pour travailler le samedi
- Un jour de congé additionnel le mois anniversaire de l'embauche

Envie d'en apprendre davantage sur la conciliation famille-travail et ses sujets connexes ?  
Nous vous invitons à consulter ce lien <https://www.concilivi.com/fr/outils-cft>.



## | CONCLUSION

La participation de 84 membres de l'AHGCQ à ce questionnaire nous donne l'occasion de répondre à quelques unes de nos interrogations en ce qui concerne les conditions de travail du personnel éducateur de notre réseau.

À travers les résultats de ce sondage, nous constatons qu'en moyenne, les HGC sont ouvertes 29 heures par semaine, 45 semaines par année et que le salaire moyen des éducatrices est de 19 \$ de l'heure. Afin de maintenir le personnel en place et attirer de nouveaux talents, les gestionnaires et les conseils d'administration développent des politiques de conditions de travail qui facilitent la conciliation famille-travail. La pénurie de main-d'œuvre, le manque de financement et les besoins grandissants des parents en matière de garde atypique s'ajoutent à la liste des défis que rencontrent les HGC chaque année.

Quoi qu'il en soit, plus de 50 % des organismes offrant le service de HGC possèdent une échelle salariale pour établir le taux horaire du personnel éducateur. Ces échelles sont longuement étudiées et réfléchies afin d'offrir des conditions de travail des plus optimales selon le financement disponible.

On peut conclure en affirmant que le financement insuffisant des HGC ne permet pas aux organismes d'offrir des salaires à la hauteur de ce que le métier d'éducatrice peut valoir et ne leur permet peut-être pas d'ouvrir autant d'heures qu'elles le voudraient. Dans l'attente de cette reconnaissance, les 900 éducatrices de notre réseau continuent de permettre à plus de 25 000 enfants par année, de se développer, de socialiser et de s'épanouir dans un environnement bienveillant offrant une qualité éducative.



## ANNEXE 1

Le premier tableau représente le taux horaire d'une aide-éducatrice. Elle doit obligatoirement détenir un secondaire 5 et une formation équivalente à celle des RSG d'une durée de 45 heures.

Le deuxième tableau représente les taux horaires pour l'éducatrice formée. Une technique d'éducation spécialisée ou une technique d'éducation à l'enfance est exigée pour obtenir le poste d'éducatrice et avoir droit à cette échelle salariale.

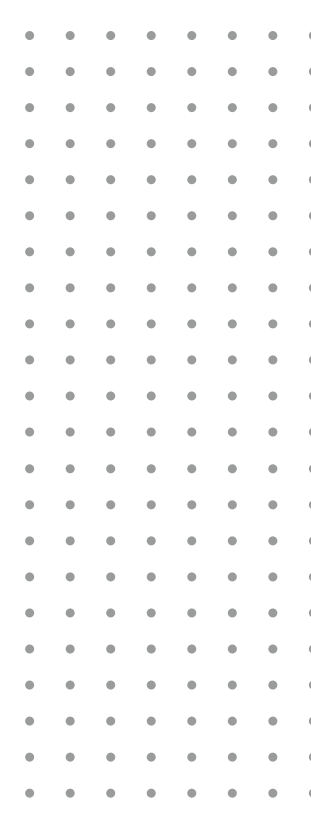
Cette gestionnaire nous mentionne que pour maintenir une masse salariale en adéquation avec le budget, il est préférable que l'organisme offre un poste d'aide-éducatrice et un poste d'éducatrice formée ce qui permet d'accueillir 9 enfants à la fois. Si besoin, des intervenantes sont aussi présentes pour venir en aide à la halte-garderie. Le manque de financement peut parfois obliger certaines coupures de postes. Dans cette situation, l'aide-éducatrice se retrouve mise à pied et le ratio d'enfants est revu à la baisse.

### Aide-éducatrice

ANNÉE	MINIMUM	MÉDIAN	MAXIMUM
1	16,25 \$	19,12 \$	21,99 \$
2	16,58 \$	19,50 \$	22,43 \$
3	16,91 \$	19,89 \$	22,88 \$
4	17,25 \$	20,29 \$	23,33 \$
5	17,59 \$	20,70 \$	23,80 \$

### Éducatrice formée

ANNÉE	MINIMUM	MÉDIAN	MAXIMUM
1	17,50 \$	20,59 \$	23,68 \$
2	17,85 \$	21,00 \$	24,15 \$
3	18,21 \$	21,42 \$	24,64 \$
4	18,57 \$	21,85 \$	25,13 \$
5	18,94 \$	22,29 \$	25,63 \$



## ANNEXE 2

Bien qu'il puisse être difficile financièrement d'offrir l'échelle salariale du personnel éducateur des centres de la petite enfance, nous avons constaté qu'elle était parfois utilisée. Par contre, dans une conversation téléphonique, la gestionnaire nous a mentionné que l'organisme ne serait pas en mesure d'ajuster les salaires selon la hausse salariale allant jusqu'à 18 % qui a été convenue dans la nouvelle convention collective signée en décembre 2021. Cette grille sera donc conservée pour le moment.

### Éducatrice qualifiée

Échelon	1er avril 2015 au 31 mars 2016 (\$)	1er avril 2016 au 31 mars 2017 (\$)	1er avril 2017 au 31 mars 2018 (\$)	1er avril 2018 au 31 mars 2019 (\$)	1er avril 2019 au 31 mars 2020 (\$)	Taux applicables 90 jours après la date de l'affichage (ou de la date à laquelle il devait avoir lieu) pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale	Taux applicables à compter du 14 octobre 2021
10	23,32	23,67	24,08	24,56	25,15	25,18	27,76
9	22,60	22,94	23,34	23,81	24,37	24,40	26,91
8	21,90	22,23	22,62	23,07	23,62	23,65	26,08
7	21,23	21,55	21,93	22,37	22,89	22,92	25,28
6	20,57	20,88	21,25	21,68	22,18	22,21	24,49
5	19,94	20,24	20,59	21,00	21,50	21,53	23,74
4	19,34	19,63	19,97	20,37	20,84	20,87	23,02
3	18,74	19,02	19,35	19,74	20,20	20,22	22,29
2	18,16	18,43	18,75	19,13	19,58	19,60	21,61
1	17,59	17,85	18,16	18,52	18,98	19,00	20,96

Source : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/taux-et-echelles-de-salaires-personnes-salariees.pdf>



## ANNEXE 3

Voici un exemple qui déterminera plus tard la grille salariale de l'organisme. On retrouve, sur les deux tableaux, le taux horaire et le salaire annuel de départ de l'éducatrice et de l'aide-éducatrice. Ils sont basés sur une semaine de travail de 28 heures ainsi que sur une année complète (52 semaines). S'ajoute ensuite annuellement un taux d'indexation de 0,50 % et une augmentation de 1,5 %.

L'organisme a ensuite la possibilité de créer sa grille salariale selon les années d'expérience du personnel éducateur (voir grille éducatrice 3ème tableau).

### Éducatrice

Salaire de départ	Salaire année 1	Salaire année 2	Salaire année 3	Maximum
17,00 \$	24 752 \$ à 36 834 \$	25 249 \$ à 36 834 \$	25 756 \$ à 36 834 \$	25,30 \$

### Aide-éducatrice

Salaire de départ	Salaire année 1	Salaire année 2	Salaire année 3	Maximum
15,00 \$	21 840 \$ à 32 501 \$	22 278 \$ à 32 501 \$	22 726 \$ à 32 501 \$	22,32 \$

### Grille éducatrice

	Actuel	01-avr-20 0,5000%	01-avr-21 0,5000%	01-avr-22 0,5000%	01-avr-23 0,5000%	01-avr-24 0,5000%	01-avr-25 0,5000%	01-avr-26 0,5000%	01-avr-27 0,5000%	01-avr-28 0,5000%	01-avr-29 0,5000%	
	17,00	24 752 \$	24 876 \$	25 000 \$	25 125 \$	25 251 \$	25 377 \$	25 504 \$	25 631 \$	25 760 \$	25 888 \$	26 018 \$
Année 1	17,34	25 247 \$	25 373 \$	25 500 \$	25 628 \$	25 756 \$	25 885 \$	26 014 \$	26 144 \$	26 275 \$	26 406 \$	26 538 \$
Année 2	17,69	25 752 \$	25 881 \$	26 010 \$	26 140 \$	26 271 \$	26 402 \$	26 534 \$	26 667 \$	26 800 \$	26 934 \$	27 069 \$
Année 3	18,04	26 267 \$	26 398 \$	26 530 \$	26 663 \$	26 796 \$	26 930 \$	27 065 \$	27 200 \$	27 336 \$	27 473 \$	27 610 \$
Année 4	18,40	26 792 \$	26 926 \$	27 061 \$	27 196 \$	27 332 \$	27 469 \$	27 606 \$	27 744 \$	27 883 \$	28 022 \$	28 163 \$
Année 5	18,77	27 328 \$	27 465 \$	27 602 \$	27 740 \$	27 879 \$	28 018 \$	28 158 \$	28 299 \$	28 441 \$	28 583 \$	28 726 \$
Année 6	19,14	27 875 \$	28 014 \$	28 154 \$	28 295 \$	28 436 \$	28 579 \$	28 722 \$	28 865 \$	29 009 \$	29 155 \$	29 300 \$
Année 7	19,53	28 432 \$	28 574 \$	28 717 \$	28 861 \$	29 005 \$	29 150 \$	29 296 \$	29 442 \$	29 590 \$	29 738 \$	29 886 \$
Année 8	19,92	29 001 \$	29 146 \$	29 292 \$	29 438 \$	29 585 \$	29 733 \$	29 882 \$	30 031 \$	30 181 \$	30 332 \$	30 484 \$
Année 9	20,32	29 581 \$	29 729 \$	29 877 \$	30 027 \$	30 177 \$	30 328 \$	30 480 \$	30 632 \$	30 785 \$	30 939 \$	31 094 \$
Année 10	20,72	30 173 \$	30 323 \$	30 475 \$	30 627 \$	30 781 \$	30 934 \$	31 089 \$	31 245 \$	31 401 \$	31 558 \$	31 716 \$

## ANNEXE 4

Cette grille salariale a été travaillée pour un de nos membre en collaboration avec le ROCGIM (Regroupement des organismes communautaires autonomes de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine) / CTROC (Coalition des tables Régionales d'organismes communautaires.) Dans ce modèle, il y a trois éducatrices à l'emploi. Leurs taux horaire ont été déterminés en fonction de leurs expériences antérieures. Elles vont graduellement passer à un échelon supérieur chaque année. Veuillez considérer qu'une éducatrice qui possède une formation universitaire a droit à un salaire 10 % plus élevé que les montants présentés dans ce tableau. Le niveau de scolarité et l'ancienneté sont deux critères importants.

### Éducatrice

Nombre d'heures : 35

#### Formaton de niveau secondaire et collégiale

Échelons	Taux horaire	Hebdomadaire	Annuel	Avec Avantages
14	24,23 \$	848,05 \$	44 098,60 \$	49 294,60 \$
13	23,87 \$	835,45 \$	43 443,40 \$	48 561,90 \$
12	23,51 \$	822,85 \$	42 788,20 \$	47 829,51 \$
11	23,16 \$	810,60 \$	42 151,20 \$	47 117,45 \$
10	22,81 \$	798,35 \$	41 514,20 \$	46 405,40 \$
9	22,47 \$	786,45 \$	40 895,40 \$	45 713,70 \$
8	22,13 \$	774,55 \$	40 276,60 \$	45 021,99 \$
7	21,80 \$	763,00 \$	39 676,00 \$	44 350,63 \$
6	21,47 \$	751,45 \$	39 075,40 \$	43 679,26 \$
5	21,15 \$	740,25 \$	38 493,00 \$	43 028,25 \$
4	20,83 \$	729,05 \$	37 910,60 \$	42 377,23 \$
3	20,52 \$	718,20 \$	37 346,40 \$	41 746,55 \$
2	20,21 \$	707,35 \$	36 782,20 \$	41 115,88 \$
1	19,91 \$	696,85 \$	36 236,20 \$	40 505,55 \$
<b>Educ. 1</b>	<b>19,62 \$</b>	<b>686,70 \$</b>	<b>35 708,40 \$</b>	<b>39 915,56 \$</b>
<b>Educ. 2</b>	<b>19,33 \$</b>	<b>676,55 \$</b>	<b>35 189, 60 \$</b>	<b>39 325,58 \$</b>
<b>Educ. 3</b>	<b>19,05 \$</b>	<b>666,75 \$</b>	<b>34 671,00 \$</b>	<b>38 755,94 \$</b>